

Voter massivement, c'est légitimer le régime de sécurité sociale agricole

Les élections des délégués cantonaux de la Mutualité sociale agricole (MSA) auront lieu entre le 5 et le 16 mai 2025. Luc Smessaert, vice-président de la FNSEA et président de la commission sociale et Manon Pisani, membre du bureau de Jeunes agriculteurs (JA), responsable du dossier social, rappellent les enjeux de ce scrutin.



Léa, ma déléguée MSA, a vu que je n'allais pas bien. Elle m'a fait rencontrer une assistante sociale de la MSA, qui a contacté le service de remplacement. J'ai pu me reposer quelques jours.

Prévention santé, sécurité au travail, soutien aux familles et aux aînés, prévention du mal-être... Vos délégués vous écoutent, vous accompagnent et portent votre voix !

Du 5 au 16 mai 2025, votez !
msa.fr



La MSA élit ses délégués cantonaux du 5 au 16 mai prochains. Quel est le rôle des délégués ?

Luc Smessaert : « En mai prochain, comme tous les cinq ans, les exploitants, les employeurs et les salariés de l'agriculture vont élire leurs délégués cantonaux auprès de la MSA. C'est le seul organisme de sécurité sociale à élire ses représentants. C'est notre outil. Une fois élus, ces délégués représenteront les assurés sur tout le territoire. Ils auront en charge de faire remonter les questions du terrain, orienter les demandes vers les bons interlocuteurs et participer à la vie locale et au développement des services de la MSA (prévention santé, jeunes, seniors...). Plus de 2 000 projets locaux sont réalisés chaque année grâce à l'action des délégués MSA. Grâce aux élus, la MSA est connectée avec la réalité de la vie de ses adhérents. Dans un monde où il est difficile de parler à de "vrais interlocuteurs", l'élu est là, à portée de voix. C'est un droit à la parole. Préservons-le ! »

Dans cette élection, que défendent les listes JA-FNSEA ?

Manon Pisani : « À l'occasion de ce vote, Jeunes agriculteurs (JA) et les FDSEA rappellent leur attachement à un régime de proximité, géré par des professionnels élus et adapté aux particularités du monde agricole. Certes, la MSA n'est pas parfaite, mais elle est la seule à proposer un guichet unique qui rassemble en un seul lieu toutes les branches de la sécurité sociale : maladie, famille, retraite et accidents du travail. C'est un gage de simplicité, mais surtout de réactivité en cas de crise. La MSA peut intervenir rapidement via des reports ou des prises en charge de cotisations sociales. Pour autant, cette défense de notre régime de protection sociale n'est pas un chèque en blanc. La MSA doit un service de qualité à ses adhérents. C'est la priorité des candidats JA et FDSEA. Certains publics comme les employeurs, confrontés à des obligations sans cesse plus nombreuses, ont besoin de services de haut niveau. Les caisses doivent aussi faire l'effort d'expliquer de manière pédagogique le montant des cotisations, le pourquoi d'un refus, à quoi sert l'argent des cotisations. Cela ne va pas de soi. »

Certains se demandent pourquoi garder une MSA. Quel intérêt y a-t-il à

conserver une spécificité agricole ?

L. S. : « Une protection sociale spécifiquement agricole est indispensable pour tenir compte des particularités de notre métier. Demandons-nous quelle serait la légitimité des agriculteurs au sein du régime général pour obtenir des aménagements et des soutiens financiers pour leur secteur ? Une chose est certaine : le régime général ne ferait pas aussi bien que la MSA. Ni pour les agriculteurs en difficulté, ni pour les territoires ruraux. Ni en termes de nombre de guichets ou de taux de cotisations. J'entends souvent que nous payons trop. Mais les taux de cotisations sont largement harmonisés entre indépendants et même salariés. On ne paierait pas moins au régime général. En bref, faire vivre notre protection sociale, c'est défendre l'agriculture et le monde rural. Les candidats JA et FDSEA entendent défendre ces spécificités agricoles dans les relations entre le régime et ses assurés. »

Où en est le combat pour la parité des droits avec les autres catégories professionnelles ?

L.S. : « La revalorisation des petites retraites entamée avec André Chassaigne (PC, Puy-de-Dôme) et le calcul de la retraite sur les 25 meilleures années de revenu porté par Julien Dive (LR, Aisne) ont demandé plusieurs années de discussions. Avec ces deux mesures, le retraité agricole est en passe de devenir un Français comme les autres. Nous devons maintenant obtenir un minimum de retraite à 85 % du Smic (1 200 € par mois) pour tous ceux qui ont une carrière complète. Pour les chefs d'exploitation et aussi pour nos conjoints. Pour les retraités actuels et les futurs retraités. L'aide au passage de relais pour aider les fins de carrière difficiles doit par ailleurs se concrétiser. »

M. P. : « Le principal combat à venir porte sur l'installation. Les départs en retraite engagent à installer les agriculteurs de demain. La MSA doit faciliter l'installation et rendre le métier plus attractif au quotidien. Nous nous battons pour améliorer le niveau des prestations en



▲ **Luc Smessaert**, vice-président de la FNSEA et président de la commission sociale et **Manon Pisani**, membre du bureau de Jeunes agriculteurs (JA), responsable du dossier social.

cas de problèmes de santé (indemnités journalières, rentes). Les candidats JA et FDSEA demandent un accompagnement humain et financier du cédant et du futur installé. Un gros travail doit par ailleurs être conduit sur l'assiette de cotisations pour améliorer l'adéquation entre revenu et cotisations sociales. »

Quel est l'enjeu de cette élection pour JA et la FNSEA ?

L. S. : « Cette élection est d'abord un test de participation. Un taux de participation important est un signe de crédibilité. Les pouvoirs publics, qui allouent à la MSA projets et ressources financières, sont très sensibles à l'évolution de la participation. Plus la participation sera élevée, plus nous aurons des arguments pour préserver un régime agricole autonome et de proximité. Cette élection est aussi un test de représentativité. Nous sommes attendus. D'autres syndicats voient cette élection comme un second tour des élections aux chambres d'agriculture. »

Si vous aviez un message à transmettre aux agriculteurs, notamment ceux qui hésitent à voter, quel conseil délivriez-vous ?

M. P. : « Votez massivement. Partout où il y a des candidats. Une forte mobilisation des actifs, mais aussi des anciens qui sont les plus nombreux, est indispensable. Dans un monde en crise, la protection sociale est un rempart essentiel. Une protection sociale agricole, c'est encore mieux. Pour installer les agriculteurs de demain. Pour gérer les crises. Pour mieux vivre à la campagne. Votez pour les candidats soutenus par JA et la FNSEA ! »

Actuagri



ÉLECTION MSA - DÉLÉGUÉS / La MSA compte 13 760 délégués élus tous les cinq ans. Qui sont-ils ? Quelles sont leurs missions ? Décryptage.

Les liens directs entre la MSA et le terrain

Clémence a décidé de s'engager au sein de la MSA comme déléguée avant tout pour la solidarité. « Aujourd'hui, trop d'exploitants sont épuisés, stressés et ont besoin de souffler. Nous effectuons un travail de proximité pour repérer ceux qui sont en difficulté et trouver des solutions. La MSA intervient ensuite en les mettant en relation avec les services de remplacement et en leur proposant de les accompagner. » Pierre, de son côté, se mobilise pour la santé rurale. « Nous avons écouté les habitants, préoccupés par le départ en retraite de plusieurs médecins. Cela a constitué le point de départ d'un projet de maison de santé rurale, que nous avons porté auprès des maires et du conseil général. Ensemble et avec nos partenaires, nous avons trouvé l'emplacement pour la construire. Aujourd'hui, cette maison de santé rurale fonctionne », témoigne le délégué. Dominique, également délégué, œuvre pour ne laisser aucune personne sur le bord de la route de la ruralité. « Beaucoup de personnes âgées sont gênées dans leurs démarches, car elles ne savent pas se servir d'un ordinateur et utiliser Internet. Avec l'aide d'une association et de mes collègues élus, nous avons monté une formation par petits groupes. Les progrès ont été remarquables. »

Solidarité

Si les motivations peuvent sembler différentes, Clémence, Pierre, Dominique partagent avec les 13 757 délégués (agriculteurs, salariés agricoles ou encore employeurs de main-d'œuvre), répartis sur l'ensemble du territoire français, la volonté de faciliter la vie des adhérents, mais aussi de l'ensemble des habitants des milieux ruraux. De nombreuses actions concrètes sont en effet mises en place. En 2021, par exemple, les délégués de la MSA Berry-Touraine ont collaboré avec



▲ Pour les élections des délégués, la MSA a réalisé plusieurs courtes vidéos (photo extraite de l'un d'entre elles.) présentant le rôle de ces relais de terrain.

une association locale pour cultiver puis redistribuer 2 000 plants de légumes aux adhérents qui en avaient le plus besoin, dans les Marpa ou lors de distributions alimentaires. Durant l'hiver 2024, le Pas-de-Calais et le Nord ont subi des inondations à répétition. Plusieurs délégués sont allés à la rencontre des sinistrés pour les soutenir et distribuer du matériel de première nécessité en lien avec la MSA.

Un rôle fondamental

Les délégués sont de véritables liens entre le terrain et les instances de la MSA. « Les délégués jouent un rôle fondamental dans la gouvernance de la MSA. Leur présence sur le terrain et leur connaissance des réalités locales en font des acteurs indispensables pour faire remonter les attentes des adhérents et trouver des solutions adaptées. »

Ils assurent un lien direct entre la MSA et ses adhérents, et contribuent ainsi à un service de proximité au plus près des besoins réels du monde agricole », souligne Jean-François Fruttero, président de la MSA. Un reflet du terrain qui permettra, selon le président de la MSA, de relever les défis face auxquels se trouve l'agriculture actuellement. « Aujourd'hui, le secteur agricole fait face à des enjeux majeurs : les changements climatiques, les contraintes économiques et l'évolution nécessaire vers une agriculture plus durable. Nos délégués, par leur engagement et leur ancrage local, joueront un rôle déterminant pour surmonter ces défis. Ils contribueront à accompagner les agriculteurs dans ces transitions et à faire évoluer notre modèle de sécurité sociale en phase avec les nouvelles réalités du monde rural », ajoute-t-il. ■

Source MSA

EN CHIFFRES La MSA, c'est :

- Le 2^{ème} régime de protection sociale en France,
- 32,5 milliards d'euros de prestations versées,
- 5,1 millions de bénéficiaires,
- 2,5 millions d'électeurs exploitants, salariés ou employeurs de main-d'œuvre,
- 13 760 délégués cantonaux,
- 1 071 administrateurs départementaux,
- 476 administrateurs nationaux,
- 27 administrateurs centraux,
- 6 552 bénévoles sentinelles,
- 1 point d'accès unique à toutes les prestations sociales (retraite, famille, santé, etc.).

ÉLECTIONS MSA - MODE D'EMPLOI / Entre le 5 et le 16 mai, les assurés de la MSA vont élire leurs délégués. Par voie postale ou électronique, la MSA promet une démarche simple et rapide. Explications.

Comment voter ?



Ces derniers sont des exploitants, des salariés agricoles ou encore des employeurs de main-d'œuvre agricole en activité ou en retraite répartis parmi trois collèges. Les prochaines élections se dérouleront du 5 au 16 mai.

Voie postale ou électronique

Ainsi, d'ici le 5 mai, agriculteurs, salariés agricoles et employeurs de main-d'œuvre agricole, actifs et retraités, vont recevoir leur « nécessaire à voter ». L'enveloppe contiendra les bulletins, enveloppes et professions de foi relatifs aux candidatures de la circonscription de l'électeur ainsi que l'identifiant pour le vote en ligne. Ils ont ainsi deux possibilités pour voter. Par correspondance en choisissant ses représentants parmi les candidats proposés. Les électeurs

du collège 1 (exploitants agricoles actifs ou inactifs) et 2 (salariés agricoles, actifs ou inactifs) devront choisir quatre noms, ceux du 3^e collège (exploitants employeurs de main-d'œuvre, actifs ou inactifs) devront en sélectionner deux. Les bulletins devront être glissés dans l'enveloppe retour pré-affranchie. Les électeurs qui choisissent la voie électronique devront se connecter sur le site <https://www.electionsmsa2025.fr> puis taper l'identifiant de vote indiqué sur le site. L'électeur est une personne physique ou les 5 derniers chiffres de l'iban du compte bancaire ayant permis le paiement des dernières cotisations pour les représentants d'une société). Le site indique la liste et le nombre de candidats à élire. Il ne reste qu'à choisir ses représentants et à valider.

Et après ?

Le dépouillement et la proclamation des résultats auront lieu le 22 mai prochain dans chaque caisse de MSA. Une fois élus, les délégués cantonaux éliront à leur tour les 1 071 administrateurs départementaux qui représenteront les adhérents au sein du conseil d'administration de leur secteur. Ces derniers désigneront les 476 administrateurs nationaux qui représenteront les adhérents lors de l'assemblée générale de la Caisse centrale de la MSA (CCMSA). Enfin, les administrateurs nationaux voteront pour élire les 27 administrateurs centraux qui siègeront au conseil d'administration de la CCMSA. « Ce fonctionnement fait l'originalité et l'efficacité de la MSA : c'est la seule institution de sécurité sociale à organiser des élections et à défendre un tel modèle mutualiste », indique la MSA. ■

M.-C. S.-B. avec Actuagri et dossier de presse